

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ivry-sur-Seine, le 27 août 2025

C'est la rentrée : prêts à sauver des vies ?

L'Établissement français du sang (EFS) invite à profiter de la rentrée pour (re)prendre l'habitude du don de sang et de plasma. Il rappelle également qu'à partir du 1^{er} septembre, les critères de sélection des donneurs de sang évoluent. L'occasion de faire le point sur ces nouvelles conditions et de casser certaines idées reçues !

La fin de l'été et le mois de septembre riment avec la rentrée et la reprise de la routine. Alors pourquoi ne pas profiter de cette période pour intégrer le don de sang et de plasma dans ses habitudes ? L'EFS invite donc celles et ceux qui le peuvent à se lancer en prenant rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr ou sur l'application **Don de sang** pour un don et à revenir régulièrement. **En Ile-de-France, 1700 dons de sang sont nécessaires chaque jour.**

Pour rappel, il est possible :

- de donner son sang toutes les 8 semaines, jusqu'à 4 fois par an pour les femmes et 6 fois pour les hommes ;
- de donner son plasma toutes les 2 semaines, jusqu'à 24 fois par an ;
- de donner ses plaquettes toutes les 4 semaines, jusqu'à 12 fois par an.

Chaque année, les dons de sang, de plasma et de plaquettes permettent de soigner un million de patients atteints de cancers, de maladies chroniques (déficits immunitaires, drépanocytose...) ou encore victimes d'hémorragies. **C'est un geste solidaire et irremplaçable puisqu'il n'existe aucun substitut au sang humain.**

Nouveaux critères de sélection des donneurs : qu'est-ce qui change au 1er septembre ?

À partir du 1^{er} septembre 2025, les critères de sélection des donneurs de sang évoluent. **Parmi les évolutions notables, la durée d'ajournement des donneurs passe de 4 à 2 mois après un tatouage, un piercing (boucles d'oreilles incluses) ou une séance d'acupuncture, de sclérose de varices ou de mésothérapie.**

L'ajournement des donneurs est également supprimé en cas d'utilisation de substituts osseux en implantologie dentaire¹.

Tatouages et piercings : lutter contre les idées reçues

L'évolution des critères de sélection des donneurs est également l'occasion pour l'EFS de rappeler qu'être tatoué n'empêche pas de donner son sang de manière définitive !

Pour marquer le coup et les esprits, l'établissement remettra aux donneurs, à partir du 1^{er} septembre, des tatouages éphémères dans ses maisons du don. Il est également en lien avec différents salons de tatouage et de piercing pour sensibiliser leurs clients aux dons de sang et de plasma et lutter ainsi contre les idées reçues en la matière.



¹ Pour consulter le détail des évolutions, voir l'arrêté du 10 avril 2025 publié dans le Journal Officiel du mercredi 23 avril 2025

Pour donner son sang ou son plasma en Ile-de-France, rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou l'appli « Don de sang » pour trouver une collecte ou une maison du don près de chez vous ou de votre lieu de travail et prendre rendez-vous.



Décryptage des évolutions avec **Syria Laperche**

Directrice médicale de l'Établissement français du sang



Comment sont décidés ces changements ?

Les critères de sélection des donneurs de sang sont revus périodiquement dans le cadre de travaux menés par différentes parties prenantes : les autorités de santé (la Direction générale de la Santé qui les coordonne et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), Santé publique France, l'EFS, le Centre de Transfusion Sanguine des Armées, des experts scientifiques et des représentants de la société civile.

Pourquoi ces évolutions ont lieu ?

Ces évolutions sont rendues possibles d'abord grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène adoptées par les salons de tatouages et piercing. Elles sont ensuite liées aux progrès très importants réalisés dans le développement des tests utilisés lors de la qualification biologique des dons de sang, en particulier dans le cadre du dépistage génomique viral (ou « DGV »). En effet, en permettant la détection de l'infection au plus tôt après la contamination, les tests de DGV permettent de réduire ce qui est appelé la « fenêtre biologiquement silencieuse ». Elle correspond à la phase précoce de l'infection durant laquelle certains marqueurs biologiques peuvent ne pas être détectés. C'est le cas dans le cadre de la détection de l'infection par le virus de l'hépatite C, dont la transmission par tatouage ou piercing a été décrite.

Ces changements peuvent-ils avoir des conséquences sur la santé des patients ?

Il n'y a aucun risque à craindre pour la santé des patients et la qualité des produits sanguins ! Ces évolutions s'appuient sur l'actualisation des connaissances scientifiques, des évolutions technologiques, épidémiologiques et des pratiques. L'EFS mène à bien sa mission tout en garantissant, sans concession, la santé et la sécurité des patients qui reçoivent les produits sanguins et celles des donneurs.

À propos de l'EFS

L'Établissement français du sang est le service public du sang en France.

Nous sommes près de 10 000 professionnels, médecins, infirmiers, biologistes, techniciens de laboratoire, pharmaciens, équipes de collecte, chercheurs, personnels administratifs... engagés pour une mission vitale : apporter aux établissements de santé et aux patients des produits sanguins indispensables.

Nous sommes présents tout au long de la chaîne du soin. Notre expertise en biologie médicale et de la greffe nous permet de diagnostiquer des maladies. Nous contribuons ensuite à soigner chaque année plus de 1 million de patients : ceux qui nécessitent une transfusion ou une greffe, en assurant la collecte de sang en France et en mettant à disposition les produits sanguins, tissus et cellules dont ils ont besoin. Nous capitalisons sur ces savoir-faire pour innover et développer des procédés et traitements médicaux qui bénéficieront au plus vite aux patients. Nous participons enfin à former des professionnels de santé en France et dans le monde, en leur transmettant notre expertise du sang.

Grâce à la générosité des donneurs, nous donnons au sang le pouvoir de soigner et sommes ainsi un acteur à la fois unique et essentiel du système de santé français.

25 ans de l'EFS

Cette année, l'Établissement français du sang célèbre ses 25 ans. Un quart de siècle au service des donneurs de sang et des patients, c'est autant de récits à partager. Plongez dans une série en trois saisons pour rencontrer celles et ceux qui font notre service public. Rendez-vous sur 25ans.efs.sante.fr

Retrouvez l'ensemble de nos actualités sur presse.efs.sante.fr

Contacts

Virginie BONNET (EFS Ile-de-France)
virginie.bonnet@efs.sante.fr - 06 06 58 64 55 49

Laurie LAGARDE (EFS Ile-de-France)
laurie.lagarde@efs.sante.fr - 06 30 32 63 49